

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SIOULE

17 FEVRIER 2009 à 15H

EBREUIL

COMPTE-RENDU

Contact:

Cécile FOURMARIER - Animatrice du SAGE SIOULE SMAD des Combrailles Place Raymond Gauvin 63390 Saint Gervais d'Auvergne 04.73.85.82.08 04.73.85.79.44 fourmarier@combrailles.com

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus):

- M. Pascal ESTIER, Maire des Ancizes-Comps, Président de la CLE du SAGE Sioule
- Mme Anne-Marie DEFAY, Conseil Général de l'Allier
- M. Emmanuel FERRAND, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Saint Pourcinois
- M. Bernard FAVODON, Maire de Saint-Hilaire-la-Croix
- M. Jean-François HENRY, Mairie de Vicq
- M. Jean-Claude MAGOT, SMAT du Bassin de la Sioule
- Mme Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Dominique BIDET, Conseiller Général de l'Allier
- M. Michel BONNEFILLE, Conseiller Régional
- M. Claude BUFFARD, Adjoint au Maire de Chouvigny
- M. Didier DUBOISSET, Maire d'Ebreuil

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Gilles FAURE, Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. Charles SCHIETTEKATTE, Chambre Départementale d'Agriculture du Puyde-Dôme
- M. Emile SOURD, Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Bernard DEVOUCOUX, FRANE
- M. Maurice DUPERAT, CCI de Montluçon Gannat
- M. Jean Louis Laurent, Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier
- M. Michel TOURNADRE, Chambre Régionale d'Agriculture

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Béatrice RAYNAUD, DDAF/MISE de l'Allier
- M. Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire Bretagne (remplaçant de M. Gilbert NATURALE)
- M. Alain CARRIER, ONEMA
- M. Laurent DESAUNOIS, SD 63
- Mme Annick JOURDAN, DDAF du Puy de Dôme

Excusés:

- M. Michel GIRARD, Maire de Saint Gervais d'Auvergne
- M. Mohand HAMOUMOU, Communauté de communes Volvic, Sources et Volcans
- M. Jean-Pierre ROGACKI, Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
- Mme. Elisabeth THEVENON-DURANTIN, Conseiller Régional
- M. Jean-Pierre HABAUZIT, Délégation Régionale d'EDF
- M. Alain PELLETIER, Groupement pour le Développement Hydroélectrique du Massif Central

- M. Alphonse BELLONTE, ADDT du Puy de Dôme
- M. Dominique BARTHELEMY, DIREN Auvergne
- M. Le Directeur Régional de la DRAF
- M. Le Directeur Départemental de la DDASS du Puy de Dôme
- M. Bernard MOULIN, DDE de l'Allier
- M. Guy DUMONT, DRIRE Auvergne

Autres participants à la réunion :

- Mlle Cécile FOURMARIER, Animatrice du SAGE Sioule
- Mme Sandrine LOPES, Secrétaire du SAGE Sioule
- MIle Anne-Laure LEMARCHAND, EDF
- Mme Véronique DUFRECHOU, CDT de l'Allier

Ordre du jour :

- 1. Validation des règles de fonctionnement du SAGE Sioule
- 2. Validation du rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule
- 3. Réélection du Vice Président et du bureau de la CLE
- 4. Présentation de l'état des lieux synthétique
- 5. Questions diverses
- M. DUBOISSET ouvre la séance et remercie les présents de s'être déplacés. Il indique qu'il regrette que dans la constitution de la CLE, les syndicats d'eau potable ne soient pas représentés.
- M. ESTIER le remercie et accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour.
- Il explique que suite au manque de quorum de la dernière CLE, les formalités administratives n'ont pu être votées. Conformément à l'arrêté du 10 août 2007, la CLE a donc été re-convoquée et le vote se fait à la majorité des personnes présentes ou représentées.

1. Validation des règles de fonctionnement du SAGE Sioule

Melle FOURMARIER présente les règles de fonctionnement du SAGE Sioule. Elle explique qu'elle les a rédigées en application du décret du 10 août 2007. Ces règles sont celles demandées à minima par l'arrêté mais si la CLE le désire, elle peut rajouter des règles. Après la présentation, des rectifications sont proposées :

- Article 3 : proposition de modifier le titre en « Siège et structure porteuse »
- Article 8 : rajouter la commission Inter-SAGE
- Article 11: proposition de modifier le titre en « animation et communication »

Les règles de fonctionnement ainsi que les rectifications demandées sont acceptées à l'unanimité.

2. Validation du rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule

Mlle FOURMARIER présente ensuite le rapport d'activité 2008 du SAGE Sioule. Aucune remarque n'est soulevée.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité par la CLE.

3. Réélection du Vice Président et du bureau de la CLE

M. ESTIER propose ensuite de passer à l'élection du Vice-Président de la CLE. Il rappelle que lors de la constitution de la CLE, il avait été décidé que le Président du SAGE serait un représentant élu du Puy de Dôme et le Vice-Président un représentant élu de l'Allier. Il souhaiterait pouvoir aujourd'hui garder ce fonctionnement. Il indique également que M. MAGOT, représentant du SMAT du bassin de Sioule, se porte candidat pour ce rôle.

Aucun autre élu ne se présentant pour ce rôle, M. MAGOT, est élu Vice Président de la CLE à l'unanimité.

Mlle FOURMARIER expose ensuite la constitution de l'ancien bureau de la CLE et des sièges vacants : celui du représentant du SMAT et celui de la Mairie de Chouvigny.

M. MAGOT accepte de faire partie du bureau de la CLE. M. BUFFARD, adjoint au Maire de Chouvigny, accepte également de participer au bureau de la CLE.

4. Présentation de l'état des lieux synthétique

Mlle FOURMARIER présente aux membres de la CLE, l'état des lieux simplifié du SAGF Sioule

Suite à cette présentation, M. BOISSIER demande qu'en première page soit rajoutée la présence de l'enquête publique avant la mise en œuvre du SAGE Sioule.

M. ESTIER précise que 8 réunions publiques vont avoir lieu sur le territoire et qu'une affiche A3 sera envoyée à toutes les mairies du SAGE, les communautés de communes, et les syndicats d'eau potable pour les prévenir.

5. Questions diverses

Mme ROUAIRE demande que les comptes rendu des bureaux de la CLE, qui sont envoyés à tous les membres de la CLE, puissent se faire par mail quand cela est possible.

Mlle FOURMARIER propose d'envoyer avec le compte rendu de la CLE un couponréponse pour constituer une base de données mail.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 17h.